

Nombre de membres en exercice 14
Nombre de membres présents 13
Nombre de pouvoir donné 0
Nombre de suffrages exprimés 13

Procès Verbal **du Conseil Municipal** **Séance du 6 Février 2017**

L'an deux mil dix-sept, le six février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de L'Hermenault, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUX, Maire.

Date de la convocation : 2 février 2017

Présents :

Jean-Pierre ROUX,, Joël PAGIS, Marie-Pierre FRANCHI, Patrice RABILLER, Stéphane ROCHER, Michel COUMAILLEAU, Corinne JOLLY, Philippe TRILLAUD, Christelle SUIRE, Pierre GROSZ, Francis BRIT, Marie-Josée FREUND BERGÉ et Dominique LE BARZIC (arrivé à 21h03)

Absent :

Jessy VILLAUME

Secrétaire de séance :

Corinne JOLLY

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

OBJET N°312 : TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'EGLISE

A la suite de l'exposé des projets immobiliers lors du dernier conseil municipal, la réfection de l'église a donné lieu à une nouvelle étude.

Pour mémoire la délibération n° 58 de la séance du 21 juillet 2014 avait confié à la Société Publique Locale (SPL) la maîtrise d'ouvrage.

Une première étude effectuée en avril 2015 avait prévu une seule tranche de travaux pour un montant de 2.357.711 Euros Hors taxes.

Une deuxième étude a permis d'affiner le phasage :

1° Phase : Réfection du chœur, transept et abside pour 423.500 Euros HT et consistant en :

- Mise en place d'un échafaudage par façade, déplacé au fur et à mesure des besoins,
- Dépose de la couverture en ardoises,
- Protection de la toiture,
- Modification d'une ferme de la 5° travée,
- Reprise des fissures des murs de refend des combles du chœur,
- Reprises des rives murs et pignons,
- Fermeture de la couverture en ardoises,
- Reprise des enduits grattés chœur et transept
 - Nettoyage des pierres et réfection des enduits,
 - Démontage et évacuation des déblais.

Commune de L'Hermenault - Conseil Municipal du 6 février 2017

2° phase : traitement des désordres structurels (maçonnerie, charpente, couverture et façade) pour un total de 266.200 Euros HT comprenant :

- Mise en place d'un échafaudage par façade, déplacé au fur et à mesure des besoins,
 - Dépose de la couverture en tuiles,
 - Protection de la toiture,
 - Reprise des voûtes et arcs des 2° et 3° travées,
 - Reprise des fissures de murs de refend des combles de la nef,
 - Remplacement des tuiles de la couverture de la nef,
 - Remplacement de la couverture de l'escalier,
 - Reprise du faitage en tuiles,
 - Reprise des égouts,
 - Reprise des murs et pignons,
 - Nettoyage de la couverture,
 - Nettoyage des pierres et réfection des enduits,
 - Démontage et évacuation des déblais

3° phase : Traitement des désordres intérieurs des chœur, transept et abside pour 181.500 Euros HT :

- Echafaudage
- Rejointement général de la nef,
- Enduit à la chaux des contreforts,
- Nettoyage de la pierre côté ouest,
- Réfection des enduits.
- Démontage et évacuation des déblais

4° phase : Traitement des désordres intérieurs de la nef pour 169.400 Euros HT

- Echafaudage
- Protection des sols et des vitraux,
- Nettoyage des enduits et mortiers ou reprise des murs et voûtes du chœur et du transept,
 - Nettoyage de la pierre et des murs,
 - Démontage et évacuation des déblais.

Soit un total général de 1.040.600 Euros HT.

Ce phasage permet d'assouplir la réalisation du projet, tant sur le plan technique qu'en matière économique en passant un marché public à tranches conditionnelles, c'est-à-dire, phase n°1 ferme et phases 2,3 et 4 conditionnelles.

Les subventions espérées peuvent provenir de l'Etat (DRAC et DETR), de la Région des Pays de la Loire, du Département de la Vendée, de la Fondation du Patrimoine, et de la réserve parlementaire

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur le lancement de cette opération, et le phasage des travaux proposés.

Marie-Josée FREUND BERGÉ demande que les entreprises de L'Hermenault puissent travailler sur le chantier ; le Maire indique que ce projet est soumis à marché public, ce qui sous-entend de respecter les obligations légales.

Par un vote à main levée, par 12 voix POUR et 1 ABSTENTION, le Conseil Municipal adopte le phasage des travaux de l'église tel que présenté ci-dessus.

OBJET N°313 : ELECTION D'UN ADJOINT

En date du 23 janvier 2017, Monsieur le Sous-Préfet de Fontenay-le-Comte a accepté la démission de Monsieur Patrice RABILLER de son poste d'adjoint, formulée le 11 janvier 2017.

Depuis le 23 janvier 2017, le Conseil Municipal ne compte plus que deux adjoints, il convient donc de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

Les 2ème et 3ème adjoints actuellement en poste vont désormais occuper respectivement les postes de 1^{er} et 2ème adjoint ; l'adjoint nouvellement élu occupera le 3ème poste.

Le Maire indique que deux candidats se sont manifestés :

- Marie-Josée FREUND BERGÉ
- Francis BRIT

N'ayant pas d'autre candidat, le Maire demande de passer au vote à bulletin secret, chacun des électeurs étant invité à passer à l'isoloir.

Dominique LE BARZIC et Patrice RABILLER sont désignés scrutateurs.

Nombre de votants : 13

Ont obtenu :

- Marie-Josée FREUND BERGÉ 1 voix
- Francis BRIT 10 voix
- Bulletins blancs 2

Monsieur Francis BRIT est élu 3ème Adjoint, et est immédiatement installé.

Le Conseil Municipal confirme le maintien des indemnités de fonction versées aux adjoints telles que définies lors de la délibération n°12 du 16 avril 2014.

OBJET N°314 : RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE

Monsieur le Maire informe que le contrat de retour à l'emploi - CAE – d'une durée de 3 années, signé avec Monsieur Anthony BRUNETEAU arrive à expiration le 23 mars prochain.

Pour les besoins du service, il est nécessaire de pourvoir à son remplacement.

Se pose la question de la forme du recrutement et du contrat :

- Nouveau CAE en formation pris en charge financièrement par l'Etat à hauteur de 75 % voire 90 %
- Recrutement d'un agent saisonnier pour une période déterminée, sans contrepartie financière
- Contrat d'embauche, sans contrepartie financière, d'un salarié saisonnier mis à disposition, à la demande, dans le cadre de la convention signée avec Multi-Services Sud Vendée

Après délibération, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, décide de contractualiser de nouveau avec la Mission Locale Sud Vendée dans le cadre d'un CAE – contrat de retour à l'emploi

OBJET N°315 : STAGIAIRISATION D'UN AGENT TECHNIQUE

Monsieur CAILLEAU Thierry a été recruté en octobre en tant qu'agent technique pour une durée d'un an ; et un premier contrat pour une durée de six mois avait été signé. Son travail donne entière satisfaction, le Maire propose de nommer cet agent stagiaire de la Fonction Publique Territoriale sur le grade d'adjoint

technique territorial 2^{ème} classe et ce, en vue de sa titularisation à l'expiration d'une période d'un an.

Après délibération, le Conseil Municipal valide la proposition à l'unanimité des membres présents.

OBJET N°316 : DEMANDE DE TARIFICATION SPECIALE POUR LA CHAMBRE FROIDE DE LA SALLE DU JARY

Madame Sylviane GOURDEAU, Présidente du Club de l'Amitié, a présenté une demande en vue d'obtenir une réduction du tarif de location des cuisines de la salle du Jary ; en effet, lors des concours de belote organisés par l'association, seule la chambre froide est utilisée.

Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Après débat, et afin de ne pas créer un précédent, le Conseil Municipal, par 12 voix CONTRE et 1 voix POUR, rejette la demande de Madame GOURDEAU.

QUESTIONS DIVERSES

- Dates des prochains conseils municipaux : mercredi 8 mars, mercredi 5 avril, mercredi 3 mai, et jeudi 1^{er} juin, mardi 11 juillet, mardi 5 septembre, mardi 3 octobre, mercredi 8 novembre et jeudi 7 décembre
- Date du pique-nique des élus de L'Herminault : vendredi 30 juin
- Date du concert de Noël : samedi 2 décembre ou dimanche 3 décembre en fonction des disponibilités de la Société Philharmonique de Luçon
- Projet éolien : plusieurs entreprises ont proposé leur projet
- Passage du Vendée Energie Tour sur la Commune de L'Herminault le 24 juin

La séance est levée à 22 h 30

Le présent Conseil Municipal comporte les délibérations n° 312 au n°316

ROUX Jean-Pierre	PAGIS Joël	FRANCHI Marie-Pierre

BRIT Francis	RABILLER Patrice	ROCHER Stéphane
COUMAILLEAU Michel	JOLLY Corinne	TRILLAUD Philippe
VILLAUME Jessy	SUIRE Christelle	GROSZ Pierre
FREUND BERGÉ Marie-Josée	LE BARZIC Dominique	